

# BULLETIN COMMUNAL

## *d'information*

N°13 : Mars 2019

## Commune de JALHAY



[www.jalhay.be](http://www.jalhay.be)

# VOS REPRÉSENTANTS COMMUNAUX

## VOTRE BOURGMESTRE :



**Michel FRANSOLET**  
Police - Sécurité  
Logement  
Etat civil Personnel  
Bien-être animal

## VOS ECHEVIN(E)S :



1er échevin  
**Marc ANCION**

Travaux  
Agriculture  
Forêts  
Economie  
Développement durable



2ème échevin  
**Eric LAURENT**

Enseignement  
Finances  
Urbanisme  
Aménagement du Territoire



3ème échevin  
**Michel PAROTTE**

Sports - Jeunesse  
Mobilité - Festivités  
Communication  
Sécurité routière  
Citoyenneté  
Cimetières



4ème échevine  
**Suzanne KONINCKX HAENEN**

Culture  
Tourisme  
Patrimoine  
Environnement  
Cultes



Présidente du CPAS  
**Noëlle WILLEM**

Santé  
Petite enfance  
Famille  
3ème âge  
Affaires sociales

## VOS CONSEILLER(E)S



**Dimitri HOUSSA**



**Bastien LAURENT**



**Francis LERHO**



**Victoria VANDEBERG**



**Alexandre DAUVISTER**



**Raphaël LAHAYE**



**Justine DEFECHE**



**Jacques CHAUMONT**



**Luc BAWIN**



**Vincent SWARTENBROUCKX**



**Bénédicte HORWARD**



**Claude COLLARD**



**Didier HEUSDENS**

## VOTRE DIRECTRICE GÉNÉRALE



**Béatrice ROYEN - PLUMHANS**

## VOTRE DIRECTEUR FINANCIER



**Jean - Luc HENIN**

## ADMINISTRATION COMMUNALE

Secrétariat : 087/37.91.10  
de 08h30 à 12h00  
et de 13h15 à 16h30

Bourgmestre : 087/3.91.26

Bureau des Echevins : 087/37.91.27 ou 91.28

Etat civil – Population : 087/37.91.10  
de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00  
le samedi de 09h00 à 12h00

Urbanisme : 087/37.91.30  
de 08h30 à 12h00  
le samedi : de 09h00 à 12h00  
(Fermé chaque dernier samedi du mois)

Marchés publics : 087/37.91.21 ou 91.22  
de 08h15 à 12h00  
et de 13h15 à 16h30

Service protocolaire et communication :  
087/37.91.42  
de 09h00 à 12h30  
et de 13h30 à 16h30

Service des Travaux : 087/47.49.41

Permanence de Sart : 087/29.90.21  
mardi de 14h00 à 17h00 et  
samedi de 09h00 à 12h00

## ACTUALITÉS

### Collecte de sang



21/05/2019 de 17h30 à 20h00	Salle «La Grange» Place du Marché 4845 SART
28/05/2019 de 17h00 à 19h00	Ecole communale de Jalhay-Centre Rue de la Fagne, 12 4845 JALHAY
20/08/2019 de 17h30 à 20h00	Salle «La Grange» Place du Marché 4845 SART
27/08/2019 de 17h00 à 19h00	Ecole communale de Jalhay-Centre Rue de la Fagne, 12 4845 JALHAY
19/11/2019 de 17h30 à 20h00	Salle «La Grange» Place du Marché 4845 SART
26/11/2019 de 17h00 à 19h00	Ecole communale de Jalhay-Centre Rue de la Fagne, 12 4845 JALHAY

### Dates des Prochains Conseils communaux

29/04/2019 - 27/05/2019 - 24/06/2019 - 09/09/2019 - 28/10/2019 - 25/11/2019 - 19/12/2019

### Suivre les conseils communaux en direct

Pour suivre le Conseil communal en direct, vous ouvrez le site de Jalhay : [www.jalhay.be](http://www.jalhay.be)

Sur la page d'accueil, en haut à droite, vous cliquez sur le logo de «You Tube»



Vous êtes redirigé vers la vidéo du Conseil communal.

# CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

## **LE CONSEIL**



**Noëlle WILLEM**  
Présidente



**Michel WILKIN**  
Conseiller



**Olivier BREDO**  
Conseiller



**Anne CHARPENTIER**  
Conseillère



**Alison CLEMENT**  
Conseillère



**Georgette EVRRAD**  
Conseillère



**David DESCHRYVER**  
Conseiller



**Fabienne LARGEFEUILLE**  
Conseillère



**Gauthier LEMAÎTRE**  
Conseiller



**Catherine ABRASSART**  
Directrice générale



**Jean-Luc HENIN**  
Directeur financier

**Centre public d'action sociale**  
**Place du Marché 164**  
**4845 JALHAY**  
**Numéro général : 087/29.90.10**



Le CPAS : un service accessible à toute la population.

Vous pouvez nous contacter :

- par téléphone au 087/29.90.10 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Ou vous présenter à une permanence :

- A Sart (place du Marché 164)  
les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 09h00 à 11h00
- A Jalhay (à l'administration communale de Jalhay – 1<sup>er</sup> étage)  
les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 09h00 à 11h00  
et le vendredi de 13h30 à 16h30

# CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

## Repas chauds à domicile



Quel est le traiteur qui livre les repas à domicile ? **Le Lagon Bleu**

Quand la livraison est-elle effectuée ? **Du lundi au vendredi** (le vendredi, les plats sont livrés froids à réchauffer pour le week-end)

A quelle heure sont livrés les repas ? **Entre 10h00 et 13h00 suivant la tournée.**

Les plats sont livrés chauds ou froids suivant votre demande.

Et si je n'aime pas un repas ? **une variante ou une assiette froide** est proposée chaque semaine

Et si je n'aime pas la variante ? Il y a toujours 4 autres variantes fixes disponibles

- Lasagne Bolognaise
- Potée aux carottes – saucisses rôties
- Spaghetti bolognaise et fromage
- Poulet rôti/compote/pommes de terre nature

Et si j'ai des intolérances alimentaires, des allergies ou besoin d'un régime spécifique ?

Il faut **avertir le CPAS** dès la première commande ou le **préciser au livreur**

De plus, à côté de la feuille reprenant les menus, les allergènes sont indiqués pour chaque plat

Où dois-je m'adresser pour commander les repas à domicile ? **Au CPAS - 087/29.90.10**

Mme Geneviève COLARD

Au plus tard la veille de la livraison

Et cela coûte combien ?

Potage	0,58 €
Repas	6,28 €
Dessert	0,41 €
TOTAL	7,27 €



## Droits, Conseils et Aides

Le SPW Action Sociale vient de mettre en ligne un **Site internet** et un **formulaire de contact** dédiés aux **familles monoparentales**.

Visitez ce site [www.seulavecenfant.wallonie.be](http://www.seulavecenfant.wallonie.be)

Son objectif est de répondre aux principales questions que se posent les personnes, leur rappeler leurs droits et les différentes aides qui peuvent leur être proposées.



# DÉSTOCKAGE

de la boutique de seconde main

## TOUT À 1€

**3 avril 2019**  
**9h00 à 16h00**

**Ouvert à tous, dans la cour derrière le CPAS à SART**

# CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

## Séances informatiques Mobi'Tic aux Colibris (+ de 55 ans)

En 2019, le CPAS organise 5 séances informatiques gratuites destinées aux personnes de plus de 55 ans. Ces séances auront lieu aux Colibris à Jalhay.

Afin de permettre aux animateurs de prévoir leur matériel, l'inscription est obligatoire. Le nombre de personnes par séance étant limité, n'hésitez pas à vous inscrire rapidement.

Concernant la première séance « Apprendre ou mémoriser tout en jouant sur nos ordinateurs, tablettes et smartphones », ce module se déroulera uniquement sur tablette et/ou smartphone (Android et/ou Apple). Donc munissez-vous de votre tablette ou de votre smartphone et, si vous ne disposez pas de ce matériel, signalez-le lors de votre inscription et une tablette vous sera prêtée le temps de la séance.

Date	Heures	Thème
29/03/2019	9h30 – 12h00	Apprendre ou mémoriser tout en jouant sur nos ordinateurs, tablettes et smartphones.
26/04/2019	9h30 – 12h00	Gérer ses fichiers et ses dossiers pour mieux s'y retrouver sur ses appareils.
24/05/2019	9h30 – 12h00	Se situer, chercher son chemin, découvrir le monde.
18/06/2019	9h30 – 12h00	Opter pour l'utilisation de la banque en ligne en toute sécurité.
20/09/2019	9h30 – 12h00	Faire ses courses en ligne en toute sécurité.

Adresse des séances informatiques : « Les Colibris » – Place 14 à 4845 JALHAY.

Infos et inscriptions au 087/29.90.20

## Gymsana



**ENVIE DE BOUGER....  
MAIS VOUS N'AVEZ PLUS 20 ANS !**

Le cours de **GYMSANA** est fait pour vous !  
Ce sont des cours collectifs proposant des activités  
physiques douces adaptées aux seniors.

**QUAND?**

Tous les jeudis  
de 13h30 à 14h30

**OBJECTIF**

bouger à son rythme  
et rester actif afin de lutter  
contre la perte d'autonomie.

**OÙ?**

A la salle polyvalente  
de **Solwaster**

**5€** la séance

La 1<sup>ère</sup> séance  
est **GRATUITE !**

Renseignements au 087/29.90.10

# CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

## Le CCCA (Conseil consultatif communal des Aînés)

Le CCCA a officiellement été installé il y a un an à peine.

Les aînés qui siègent au CCCA ont pour mission principale de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des aînés au sein de notre Commune.

Le CCCA est là pour formuler des avis, relayer des besoins et des préoccupations auprès des autorités communales.

Depuis lors, celui-ci s'est réuni à de multiples reprises par groupes de travail en fonction des thématiques choisies :

- Le groupe Loisirs - balades - activités culturelles et sportives,
- Le groupe Mobilité, sécurité,
- Le groupe Lien – cohésion – partage de vécu – échanges,
- Le groupe Autonomie, services et aides aux aînés.

Chaque groupe a, à sa tête, un référent :

Le groupe **Loisirs** est animé par **Mr Léon Verhaeghe** d'Herbiester 0495/51.43.56,

Le groupe **Mobilité – Sécurité** par **Mr Alain Gillard** de Nivezé 0475/69.18.41,

Le groupe **Lien – échanges** par **Mr Alain Corteil** de Jalhay 0495/99.04.12,

Le groupe **Autonomie et Aides à domicile** par **Mr André Deroanne** de Jalhay 0476/30.76.68.

Le premier grand projet du CCCA est de s'atteler à la rédaction d'une vaste enquête qui sera proposée aux aînés de notre Commune.

Le CCCA souhaite récolter les besoins, les attentes et les préoccupations des aînés.

Les résultats de cette enquête permettront de réfléchir aux actions futures à mener pour le bien-être de nos aînés.

Dans le courant du mois de mai, vous recevrez en toutes-boîtes ce questionnaire. Il sera également disponible dans certains commerces et à l'administration communale.

De plus, les membres du CCCA se tiennent à votre disposition pour vous aider à le remplir.

Pour plus d'informations sur le CCCA et ses membres, vous pouvez consulter le site internet :

<http://www.jalhay.be/vivre-a-jalhay/aines/conseil-consultatif-communal-des-aines/>



Alain BURETIER



Jean-Marie COOLS



Alain CORTEIL



Serge CRUTZEN



André DEROANNE



Alain GILLARD



Louis LHONNEUX



Gratiennne LISING



Jean PETINIOT



Sylvain ROELS



Patrick  
STATTROPP



Pierre THÉATE



Jean-Marc  
VANDEN BULCK



Léon VERHEAGE

Daniel BROCHARD

Léon BRONFORT

Robert DEDOUAIRE

Nicole DUMEZ

Michel DUPONT

Fabienne FRANÇOIS

Jeanne GAZON

Monique KEUNINCKX

Claude LENZEN

Yves RATY

André VINCENT

Jean-Claude WERY

# CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

## Calendrier 2019 des ateliers du vendredi (Ateliers créatifs)

Les ateliers vous accueillent tous les vendredis, de 14h00 à 16h00.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous le lieu des ateliers, soit à la boutique « Presque9 » à Sart, soit aux Colibris à Jalhay. Le but étant de permettre à davantage de personnes sans véhicule d'avoir la possibilité de se distraire avec nous, autour d'une tasse de café et dans une ambiance conviviale. Les ateliers sont GRATUITS et sans obligation.

### Infos et inscriptions au 087/29.90.20

Date	Heures	Thème de l'atelier	Lieu
22/03/2019	14h – 16h	Vannerie avec Mme Bradfer	Boutique Sart
29/03/2019	14h – 16h	Vannerie avec Mme Bradfer	Colibris Jalhay
5/04/2019	14h – 16h	Mémo en bois et grillage de poule	Boutique Sart
12/04/2019	14h – 16h	Terrarium	Colibris Jalhay
19/04/2019	14h – 16h	Pliage à l'iris	Boutique Sart
26/04/2019	14h – 16h	Carillon (terre cuite, perles en bois, verre etc)	Colibris Jalhay
3/05/2019	14h – 16h	Carillon (terre cuite, perles en bois, verre etc)	Boutique Sart
10/05/2019	14h – 16h	Peinture/Dessin	Colibris Jalhay
17/05/2019	14h – 16h	Peinture/Dessin	Boutique Sart
24/05/2019	14h – 16h	DIY produits ménagers naturels (nettoyant, lessive...)	Colibris Jalhay
31/05/2019	14h – 16h	Peinture sur sac à main ou chaussures (en cuir ou autre)	Boutique Sart
7/06/2019	14h – 16h	Bricolage avec des bouchons de liège	Colibris Jalhay



Si vous souhaitez être tenu informé des activités ouvertes à tous et organisées aux Colibris de Jalhay, n'hésitez pas à rejoindre le groupe FACEBOOK « Les Colibris de Jalhay ».

## AGENDA DU GAPS (Groupe d'appui de prévention du surendettement)

Date	Heures	Thème
15/02/2019	9h – 12h	Bien-être et relaxation (avec Anne Fourneau)
14/03/2019	9h – 12h	Economie d'énergie de la cave au grenier (GILS)
23/05/2019	9h – 12h	Plantes sauvages (Lî Cramignon)
??/06/2019	9h – 12h	L'épargne en jeu (Financité)
26/09/2019	9h – 12h	Conserve toi-même ! (Lî Cramignon)
18/10/2019	9h – 12h	Gestion des déchets (Intradel)
22/11/2019	9h – 12h	Journée sans crédit

**MON SENIOR IL EST L'OR,  
L'OR DE VENIR FESTOYER !**

## **AU REPAS DES AINÉS**

**Vendredi 7 juin 2019 à 12h00  
à la salle «La Grange» à Sart**

**Animation :  
Félicien Mariette**

**18 € par personne,  
boissons comprises.**



*Folle ambiance au repas de 2018*

Sauf avis contraire de votre part, votre image peut être utilisée dans toute publication du CPAS ou de la commune de Jalhay.

### **= Menu «Côté cuisine» =**

Crème de tomates mascarpone

\*

Fondant de volaille farci aux champignons,  
gratin dauphinois et légumes du marché

\*

Ardoise gourmande de 4 mini desserts

Vous avez plus de 60 ans et envie de faire la fête en bonne compagnie ?

Réservez dès à présent  
par téléphone au 087/29.90.10  
ou par mail à :

**genevieve.colard@cpasjalhay.be**  
(pour le 24/05/2019 au plus tard).

Votre inscription est **OBLIGATOIRE** et ne sera effective qu'à la réception de votre paiement sur le compte bancaire n° : BE28 0910 0097 8820, avec la communication importante : « NOM – Prénom – Repas du 07/06/2019 ».

# HEBERGEMENT TOURISTIQUE

---

## Déclaration d'exploitation

Depuis le 1er janvier 2017, le **Code wallon du Tourisme** impose à tout exploitant ou candidat exploitant d'un hébergement touristique l'**obligation de se déclarer auprès du Commissariat général au Tourisme (CGT)**.

Les objectifs de cette nouvelle déclaration sont triples :

1. Avant tout, assurer la protection et la sécurité du touriste séjournant en Wallonie ;
2. Rétablir l'équité entre tous les exploitants d'hébergements touristiques autorisés ou non par le CGT ;
3. Enfin, établir progressivement un cadastre wallon des hébergements touristiques.



Qui est concerné :

Toute personne qui propose un **hébergement touristique à la location**. Est considérée comme touriste toute personne qui séjourne au moins une nuit en dehors de sa résidence habituelle. Tous les hébergements touristiques sont concernés, quelle que soit leur forme : établissement hôtelier, chambre chez l'habitant, hébergement locatif, appartement, camping, yourte, cabane dans les arbres, village de vacances, etc ... proposés, en tout ou en partie, de manière occasionnelle ou régulière, à la location touristique.

Concrètement, l'exploitant ou candidat exploitant doit respecter, **avant la mise en location**, quatre conditions, à savoir :

1. Détenir une attestation de sécurité-incendie (ou de contrôle simplifié) pour l'hébergement touristique. Ce document est délivré par le bourgmestre.
2. Ne pas avoir été condamné pénalement.
3. Posséder une assurance « responsabilité civile ».
4. Ne pas proposer une durée de séjour inférieure à une nuit.

De plus, l'accueillant doit déclarer son hébergement touristique au Commissariat général au Tourisme (CGT) via le formulaire intitulé « déclaration d'exploitation », disponible sur le portail de la Wallonie, à l'adresse suivante : <http://www.wallonie.be/fr/formulaire/detail/37415>, ou auprès du CGT.

Dès réalisation de cette déclaration, l'hébergement touristique peut être exploité. Des contrôles aléatoires, réalisés par le CGT, pour le respect de cette déclaration sont déjà prévus.

La Cellule « Déclaration d'exploitation » du Commissariat général au tourisme est à votre disposition pour toute information utile (Tél : 081/32.57.26 ou par courriel : [declaration.exploitation@tourismewallonie.be](mailto:declaration.exploitation@tourismewallonie.be)) ou par le biais de la Commune de Jalhay

# ACTIVITÉS DE NOS AÎNÉS

**Le 16 et 17 mai 2019** : 2 jours au Pays-Bas



**Le 4 juillet 2019** : excursion au musée du «Monopoly et des «Petits Gris» à Namur

**Le 8 août 2019** : croisière de Grevenmacher à Trèves et visite d'une fabrique de cloches



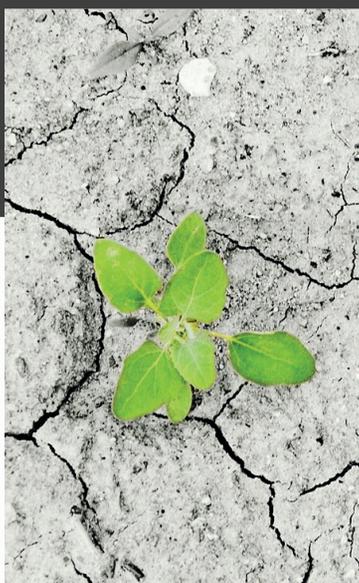
**Le 27 septembre 2019** : visite de la Commanderie d'Alden Biesen

**Renseignements : Comité des 3 x 20 de JALHAY-SART - Responsable : BOLETTE Marie-Hélène**  
80, av René Lange 4910 THEUX - 087/22.48.41 - 0479/58.60.97

Enquête publique

## DONNONS VIE À L'EAU !

Programme, calendrier de travail relatifs à l'élaboration des troisièmes plans de gestion et synthèse provisoire des questions importantes.



### Donnez-nous votre avis !

Dans le cadre de la **directive européenne sur l'eau**, une enquête publique est organisée du **19/12/2018 au 18/06/2019** inclus.

Vous êtes invité à donner votre avis sur le programme, le calendrier et les questions importantes proposées pour protéger nos rivières, nos fleuves et nos eaux souterraines.

Les documents sont consultables dans votre commune, aux sièges des contrats de rivière\* et sur le site internet : **eau.wallonie.be**

Vos observations écrites peuvent être envoyées à la DGARNE, soit :

- via le site Web **eau.wallonie.be**
- par courriel à **eau@spw.wallonie.be**
- par courrier postal au **Secrétariat de la Direction des Eaux de Surface de la DGARNE, Avenue Prince de Liège, 15 - 5100 JAMBES**

Vos observations verbales pourront être recueillies dans votre Administration communale aux jours et heures habituels d'ouverture ou sur rendez-vous, à déterminer avec la personne de contact de votre commune.



\* Site Web des contrats de rivière :  
[http://environnement.wallonie.be/contrat\\_riviere](http://environnement.wallonie.be/contrat_riviere)

Service public de Wallonie  
**eau.wallonie.be**

Conception et graphisme : **ART DESIGNER**  
(Faïçal Bouchama) [www.art-designer.fr](http://www.art-designer.fr)  
Crédits Photo : Envato Elements, SPW.



# ENVIRONNEMENT

## Buses antidérive pour les pulvérisateurs

L'utilisation de produits phytopharmaceutiques est toujours plus règlementée. C'est ainsi que dorénavant les pulvérisateurs professionnels devront disposer de buses antidérive, c'est-à-dire de buses qui empêchent la dispersion des produits en dehors des zones à traiter lors de la pulvérisation. Sans l'adaptation des pulvérisateurs, ceux-ci ne pourront plus être utilisés et ne recevront pas leur visa lors du prochain contrôle.

La phytolice nécessaire pour pouvoir utiliser les produits phytopharmaceutiques devra bientôt être prolongée. En effet, la durée de validité de celle-ci est de six ans. Si vous désirez conserver le droit de traiter vous-même vos cultures, n'oubliez pas de suivre suffisamment de formations agréées à cet effet. Vous pourrez trouver plus d'informations sur le sujet en visitant le site [www.pwrp.be/phytolice](http://www.pwrp.be/phytolice)



## Lutte contre le réchauffement climatique

La lutte contre le réchauffement climatique est évoquée quotidiennement dans les médias. Notre commune s'est engagée depuis plusieurs années dans un programme qui vise à diminuer la consommation énergétique mais ce travail est à remettre quotidiennement sur le métier. En

2017, nous nous sommes engagés dans le programme Pollec qui vise à réduire de 40% notre production de CO2 d'ici à 2030. L'analyse de notre territoire nous a permis de cerner les points où des efforts peuvent nous permettre de réduire cette production. Ainsi, il est établi que c'est au niveau du chauffage de nos habitations et du transport que les actions les plus efficaces seront dirigées. Des investissements ont déjà été consentis pour vous proposer des parkings de covoiturage. D'autres parkings sont encore programmés, ils ne demandent qu'à vous accueillir. Des aides réévaluées vous seront bientôt proposées; le niveau des aides pour les audits énergétiques et les aides à l'acquisition de chauffe-eau thermique seront revus à la hausse.

Cela dit, nous avons toutes et tous la possibilité d'agir en faveur de la planète, dans nos gestes quotidiens, dans nos choix pour une consommation locale et éthique, pour une consommation raisonnée de l'énergie, de l'eau, dans les choix de nos modes de déplacement, etc.

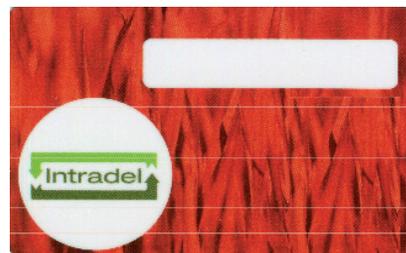
Le dérèglement de la planète est le fruit d'excès collectifs, sa sauvegarde passera par une somme incalculable d'actions individuelles. Il est plus que temps de nous retrouver les manches.

## Accès au recyparc

Depuis ce mois de janvier, 38 recyparcs sont accessibles aux indépendants. Cet accès est payant et les tarifs dépendent du type de matière livrée au recyparc, mais le prix varie de 12 à 36 € par m<sup>3</sup>. Les conditions de dépôt restent cependant similaires à celles qui sont imposées aux utilisateurs habituels des recyparcs. C'est ainsi que les matières déposées ne peuvent excéder le m<sup>3</sup>; elles devront être triées et déposées dans les conteneurs adéquats. L'accès au recyparc ne pourra se faire avec un véhicule dont la MMA dépasse 3.5 T.

Si vous êtes intéressé par cette possibilité, vous devez prendre contact avec Intradel qui vous délivrera une pack/carte payante.

Nous vous invitons à vous rendre sur le site internet d'Intradel [www.intradel.be](http://www.intradel.be) où vous pourrez découvrir toutes les conditions et possibilités.



## L'écologie est une science à part entière qui n'est en rien liée avec un parti politique.

A l'heure actuelle, différents mouvements voient le jour à ce sujet. La marche pour le climat rassemble beaucoup de monde. On nous montre des images chocs qui nous font prendre conscience de la triste réalité; notre mode de vie détruit nos écosystèmes.

En Wallonie, on estime que chaque personne génère environ 550 kgs de déchets par an. La plupart ne sont pas recyclés et quelque fois se retrouvent dans la nature où ils s'agglutinent au cours des années. L'accumulation de nos déchets dans les milieux marins a créé ce que l'on appelle le 7e continent: une masse immense dans l'Océan Pacifique où l'on trouve 750.000 débris par km<sup>2</sup>.

### ALORS QUE FAIRE ?

Une des solutions, est de limiter nos déchets, s'interroger et réfléchir à ce que l'on appelle "Zéro déchet".

Ce principe a pour but de supprimer les déchets et, quand on ne peut les éviter, d'essayer d'en disposer de la meilleure façon. Pour ce faire 4 grands principes:

### Refuser - Réduire - Réutiliser - Recycler

**Refuser:** Ne pas accepter ce dont on n'a pas besoin ou qui ne nous sert à rien (échantillons ...)

**Réduire:** Diminuer sa consommation, essayer de vivre plus simplement, choisir ce qui dure plus longtemps (savon à la place du flacon de gel douche).

Réfléchir: ex: couper le robinet d'eau pendant qu'on se brosse les dents et se servir d'un verre pour se rincer la bouche.

**Réutiliser:** Prendre une gourde à la place d'une bouteille d'eau en plastique.  
Acheter en seconde main.

**Recycler:** Ecraser des coquilles d'oeufs pour lutter contre les limaces.  
Mettre du tabac dans de l'eau pour les pucerons des plantes.  
Se servir de lavettes en tissu plutôt que du papier cuisine.

Vous pouvez trouver beaucoup de trucs & astuces sur le site: <http://zerocarabistouille.be/>

A surister, le 14 mars 2019 une conférence "Zéro déchet" a rencontré un vif succès.

En quelques mots, la conférencière a expliqué la philosophie de vie et son impact.

L'affluence des participants, de tout âge, montre à quel point le problème est sérieux et combien la société en prend conscience.

Différents mouvements se mettent en place:

- Le "Green Deal" qui prône des cantines avec des aliments plus naturels et l'utilisation des circuits courts.
- Les manifestations pour le climat.
- Le SEL (Service Entraide Local – voir article CLDR): mouvements de citoyens qui se proposent d'échanger les outils, les services, ...
- Des brocantes fleurissent à tous les coins de rue.
- La lutte contre les pesticides.
- Les congrès réfléchissant sur l'écosystème, le respect de la faune et de la flore.
- Les pouvoirs politiques, tous partis confondus, se mobilisent pour mettre en place des stratégies pour essayer d'enrayer le processus de destruction de la planète et d'élaborer des solutions.

Dans notre région, il existe plusieurs magasins dédiés à cette philosophie. De nombreux commerçants acceptent de remplacer leurs emballages par des boîtes réutilisables (il suffit de demander).

Le changement de vie doit se faire progressivement afin qu'il perdure. En changeant petit à petit vos habitudes, vous prendrez conscience de la facilité de s'adapter à un autre fonctionnement.

Si, en finissant de lire cet article, vous changez une ou deux habitudes de vie, vous êtes déjà dans la bonne direction.

Si vous apportez vos boîtes plutôt que de prendre des sacs plastiques que vous jetterez en rangeant vos courses, vous aurez trouvé la bonne voie.

Si, au printemps, au lieu de la voiture pour faire 500 mètres vous prenez votre vélo ou vos souliers de marche, vous aurez trouvé le bon chemin... Un peu plus long car vous risquez sur votre parcours de vous arrêter pour discuter, rencontrer des personnes. C'est ça la mobilité douce et les rencontres... c'est ça la vie... et on l'a un peu oublié avec le monde moderne.

# TOURISME

## Découvrir la commune de Jalhay à pied, à vélo, à cheval ou en voiture...

Pour rappel, en septembre 2018, la commune de Jalhay a obtenu le label « Commune pédestre » initié par le SPW et mis en œuvre par l'ASBL « Sentiers.be ». Notre commune recense +/- 270 kms de petites voiries publiques accessibles à tous, dont 1/3 fait partie du réseau de promenades balisées mis en place par l'Office du Tourisme de Jalhay-Sart. Elle est la seule commune en Province de Liège ayant obtenu cette distinction avec « 3 baskets ».

L'Office du Tourisme souhaite vous informer des différents balisages existants concernant les différents loisirs :

### A pied :

En toute saison, la nature nous offre de somptueux paysages, des forêts majestueuses et des rivières sauvages.

Pour les amoureux de la nature et de randonnées, 16 sentiers balisés s'offrent à vous. ( les balises avec un cercle sont attribuées aux balades équestre)



### Et pour les plus sportifs les parcours Extratrail.

Ce sont 4 circuits dédiés aux trails et à la marche nordique, interconnectés de 12, 13, 26 ou 40 kms à travers une région aux paysages époustouffants et un cadre naturel réservé.

### En VTT :

La commune de Jalhay dispose d'un petit réseau balisé pour les vététistes. Vous trouverez des alternatives quant à la longueur des boucles qu'à leur niveau technique. 6 parcours VTT, dont 4 au départ de Sart et 2 au barrage de la Gileppe



**En cas d'accident ou de malaise, veuillez transmettre le chiffre indiqué sur la balise pour permettre au service d'urgence de vous localiser rapidement.**



### A cheval, à vélo ou en voiture :

Circuits des puits, fontaines & abreuvoirs... Un itinéraire au fil de l'eau ! Il vous fera parcourir tout notre territoire à la découverte de nos villages et de leur patrimoine. Au long de charmants petits sentiers, les paysages tantôt herbagers tantôt forestiers enchanteront votre balade.

Tous les dépliants sont gratuits et disponibles à l'Office du Tourisme de Jalhay/Sart. Vous pouvez également les télécharger sur [www.tourismejalhaysart.be/loisirs&détente/](http://www.tourismejalhaysart.be/loisirs&détente/)

Alors, à vos baskets, enfourchez votre vélo/VTT ou en voiture et venez profiter de nos petites voiries !

# TOURISME

## Les « Hautes-Fagnes », patrimoine naturel préféré des wallons !

C'est dans le cadre prestigieux du Château de La Hulpe que s'est déroulée la soirée de clôture du concours "Le Patrimoine préféré des Wallons", le jeudi 24 janvier 2019 ; concours lancé à l'initiative du Ministre du Patrimoine, René COLLIN.

Durant l'automne 2018, les Hautes-Fagnes avaient été nominées par un jury d'experts dans la catégorie « Patrimoine naturel ». Répartis dans 6 catégories, 30 sites avaient ainsi été soumis à la population wallonne pour qu'elle élise son patrimoine préféré.

C'était tout « naturellement » que la commune de Jalhay avait rentré une candidature à ce concours. En effet, une partie des Hautes-Fagnes s'étend sur le territoire communal avec quelques « spots » internationalement connus : la Baraque Michel, la Vecquée, la Croix des Fiancés, la Chapelle Fischbach ... sans oublier la « Réserve naturelle des Hautes Fagnes » et le « Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel » !

Lors de la cérémonie de remise des prix, un représentant de notre commune fut appelé pour recevoir le premier prix : les Hautes-Fagnes ont remporté la catégorie "Patrimoine naturel" !

Ce patrimoine naturel d'exception, fait de paysages de landes et de tourbières, présente un climat froid et très humide ayant permis l'existence d'une faune et d'une flore inhabituelles en Belgique. C'est, entre autres, le cas du coq de Bruyère, véritable emblème de la région. Couvrant plus de 5.300 hectares, les Hautes-Fagnes abritent également le Signal de Botrange, point culminant de la Belgique à une altitude de 694 m, la Maison du Parc-Botrange, siège du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel, la Station Scientifique de l'Université de Liège au Mont Rigi ou encore le Camp Militaire d'Elsenborn. Chaque saison donne à ces vastes étendues, au caractère encore tellement sauvage, mille et une nuances de beauté, de quoi ravir les plus de 400.000 visiteurs qui viennent et reviennent s'y promener ou encore se ressourcer dans des espaces où nature et quiétude règnent en maître !



*Photo: Marcel JEROME / 2009*



## Les bibliothèques se mettent à l'heure maya...

Comme annoncé dans l'agenda du 1er semestre, les bibliothèques de Jalhay et de Sart organisent différentes animations autour de la sensibilisation à la protection des abeilles sur notre territoire.

Sensibiliser commençant dès le premier âge, les plus jeunes pourront apprécier, le samedi 30 mars, un spectacle de contes « Kamishibaï », Isabeille la petite abeille qui voulait changer le monde. Ce conte qui s'adresse à un public familial sera suivi d'ateliers de sensibilisation.

Les adultes, quant à eux, pourront s'informer sur le sujet le jeudi 11 avril lors d'une conférence sur les abeilles sauvages animée par Michel Segond. Un atelier de construction d'hôtels à insectes sera également proposé le jeudi 18 avril... de quoi accueillir ces petits hôtes dans votre jardin.

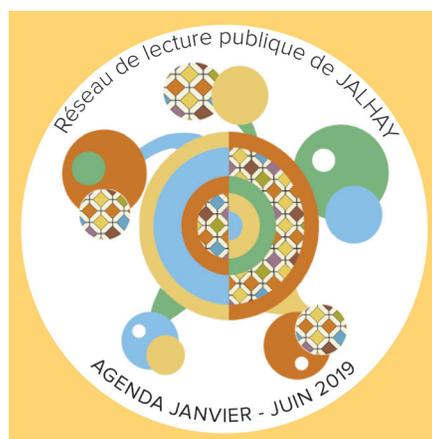
Toujours dans un souci de sensibilisation et pour rappeler de faire attention aux abeilles, différentes boîtes à livres en forme d'alvéoles seront placées dans plusieurs villages de la commune : Bois de Mariomont, Herbiester, Nivezé, Surister et Tiège. A Surister, la boîte à livres sera mise à l'emplacement d'un futur espace de rencontres intergénérationnelles à découvrir...

« Isabeille la petite abeille qui voulait changer le monde » - Contes et animations  
**Samedi 30 mars, 09h30 à la salle polyvalente de Solwaster – Gratuit**

« Les abeilles sauvages » - Conférence  
**Jeudi 11 avril, 20h00 à l'école de Sart – 5 €**

Construction d'un hôtel à insectes – Atelier  
**Jeudi 18 avril, 20h00 à la bibliothèque de Jalhay – 5 €**

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à parcourir les pages de l'agenda des bibliothèques que vous avez reçu en toutes-boîtes ou à passer la porte de vos bibliothèques.



**Bibliothèque de Jalhay, rue de la Fagne 15**  
**087/64.60.98 - bibliotheque.jalhay@jalhay.be**

**Bibliothèque de Sart, rue F. Michoel 164a**  
**087/29.90.24 - bibliotheque.sart@jalhay.be**

### Horaires

Mardi : 13h30 à 17h30  
Mercredi : 13h30 à 18h00  
Vendredi : 13h30 à 18h00  
Samedi : 09h00 à 13h00

## TROPHEE DU MERITE SPORTIF 2018

Le 18 janvier 2019, ont été remis les Trophées du Mérite Sportif ainsi que les médailles du service sportif, culturel et philanthropique.

### **Trophée du Mérite Sportif par Équipe**

#### **Club de tennis de table de Tiège**

Lors de cette saison 2017-2018, le club de tennis de table de Tiège a réalisé un véritable exploit, très certainement unique en Belgique, de monter en Superdivision avec son équipe masculine mais aussi avec son équipe féminine.

Ces deux équipes ont donc rejoint le gratin réunissant les 10 meilleures équipes belges de tennis de table. Cet exploit est encore plus grand quand on sait que ces équipes étaient composées exclusivement de joueurs de la région mais aussi et surtout de 3 hommes et une dame originaires de notre commune.

Pour être complet, ces deux équipes de Tiège étaient composées en dames de Aurore LAMBERTY, Alisson SIMAR et Maelle JOIRIS et en Messieurs de Jordane LEJEUNE, Romain GASPARD, Jonathan JUNIUS, Pierre-Yves LEMAITRE, David COMELIAU et Michael PAROTTE.

A l'heure actuelle, nous pouvons être très optimiste quant au maintien des deux équipes en Superdivision cette année.

### **Trophée du Mérite Sportif Individuel**

#### **Monsieur Gérald PRICKARTZ**

Après avoir terminé à deux reprises en 2011 et 2013 et trois abandons en 2014, 2015 et 2016, Gérald a réussi en 2018 à terminer la course mythique Ultra Trail du Mont Blanc par équipe en compagnie d'un Français et d'un Suisse.

La particularité de cette course est que le but à atteindre est de la terminer car il n'y a aucun classement à l'issue de celle-ci. Car, terminer cette épreuve dans les délais impartis constitue déjà un exploit qui n'est vraiment pas à la portée de tous les amateurs de trail. Jugez plutôt : 300 Kms autour du massif du Mont Blanc avec 27.000 mètres de dénivelé positif en autonomie complète de jour comme de nuit sur un tracé non balisé et parcouru à la carte et au gps.

Un départ le lundi matin et une arrivée le dimanche midi avec seulement 13 heures de repos sur 150 heures de course avec 27 cols franchis en altitude de minimum 550 mètres et maximum 2.900 mètres et plusieurs passages encordés.

Comme vous le constatez, cette course de l'extrême exige un entraînement maximum et c'est pour cette raison que Gérald, hormis les 80 kms d'entraînement hebdomadaire, a participé également en 2018 aux 55 kms des Crêtes de Spa, au 57 kms du Scénic Trail en Suisse et aux 30 + 17 kms du Grand Trail des Lacs et Châteaux organisé chaque année à Jalhay.

Petite anecdote pour terminer, c'est le nom donné à cette course mythique qui est « La Petite Trotte à Léon ».



### **Médaille du Service Sportif, Culturel et Philantropique**

#### **Madame Geneviève DEVOS-BRUYERE**

Geneviève DEVOS est présidente de l'association « Les Mamans artisanes » dont elle est membre depuis 10 ans.

Elle anime avec enthousiasme et générosité ce groupe de bénévoles qui œuvrent neuf mois par an pour confectionner les objets-cadeaux qu'ils vendent à leur marché de Noël à l'école communale de Jalhay. Ce marché de Noël vient d'ailleurs de vivre, avec un grand succès, sa trentième édition ce 09 décembre dernier.

Leur travail sert à financer partiellement les classes de neige des enfants de 6ème primaire ainsi que les classes de découverte de 3ème maternelle.

Leur atelier, installé dans les caves de l'école, a aussi un rôle social et permet à des mamans et des mamys « artisanes », mais aussi à des papas et des papys « artisans » de se retrouver une fois par semaine durant toute l'année.

**Toutes nos félicitations à tous ces sportives et sportifs ainsi qu'aux bénévoles mis à l'honneur cette année.**

## Présentation du S.E.L. SYSTÈME D'ÉCHANGE LOCAL de BAELEN-JALHAY-LIMBOURG

Un SEL regroupe des personnes qui échangent ressources, compétences, biens, services... afin de retrouver l'esprit d'entraide et de service qui existait auparavant.

Les échanges peuvent prendre différentes formes : aide au déménagement, covoiturage, jardinage, travaux divers, prêt de matériel, rencontres, donneries ... Chacun peut y amener sa touche personnelle et c'est une très belle façon de se rencontrer. Que ce soit seul(e), en couple ou en famille, tout le monde y trouve sa place !

En pratique, c'est simple et on n'y parle pas d'argent : pour une heure prestée, vous recevrez de l'aide durant une heure pour tout autre chose.

Le SEL présente de nombreux avantages : valorisation des compétences de chacun, intégration dans un nouvel environnement, apprentissage, solidarité, rencontres...

Il y en a partout dans le monde. Pourquoi pas chez nous ?! Et comme l'objectif principal d'un SEL est de tisser des liens, c'est aussi l'occasion de rapprocher les habitants de nos trois communes et de mener un projet citoyen axé sur le partage et la convivialité.



Un S.E.L. est un groupe de personnes



mettant à la disposition  
des uns et des autres



un ensemble de services, d'objets et de savoirs

Venez découvrir le futur système d'échange local des communes de Baelen, Jalhay et Limbourg et rencontrer vos voisins lors d'un moment convivial.

Vous êtes intéressé(e) ? Vous voulez en savoir plus ?

Venez nous rejoindre le jeudi 04 avril à 20h à l'administration communale de Baelen (rue de la Régence 1, 2ème étage) lors d'une rencontre conviviale.

Personne de contact : Mathilde Pauqué 080/29.11.21,

[m.pauque@frw.be](mailto:m.pauque@frw.be)

## Prime Énergie 2019 : NOUVEAUTE



Le gouvernement wallon a décidé de revoir le système régional des primes «énergie» et «rénovation» afin d'encourager les citoyens à procéder à des travaux qui réduiront la consommation énergétique de leur logement, ce qui permettra d'atteindre les objectifs européens en la matière - une amélioration de l'efficacité énergétique d'au moins 27% d'ici 2030 -, ont annoncé jeudi les

Ministres régionaux en charge du Logement et de l'Énergie, Valérie De Bue et Jean-Luc Crucke. Le secteur des bâtiments résidentiels et tertiaires est responsable, en Wallonie, de plus de 20% des émissions de gaz à effet de serre. Forte de ce constat, la Majorité régionale a décidé de simplifier le système de primes, après en avoir déjà augmenté le montant.

Concrètement, la nouvelle procédure prévoit la réalisation d'un audit par un auditeur qui listera les travaux et établira leur priorité. Une demande unique sera ensuite introduite à l'administration wallonne avant que ne soit versée, par la Région, la prime «audit». D'un montant maximum de 660 euros en fonction des revenus, cette prime devrait rembourser une partie du coût de l'auditeur, ce dernier étant chargé de calculer l'économie d'énergie, de conseiller et d'accompagner le demandeur tout au long du processus.

Selon les Ministres régionaux, «quelque 500 auditeurs» qui remplaceront les estimateurs publics du système actuel seront accrédités, afin de ne pas revivre «l'engorgement» que l'on connaît aujourd'hui. Dans le Hainaut (Charleroi), il faut ainsi attendre 12 semaines pour le passage d'un estimateur public, ce délai atteignant 11 semaines dans la Province de Liège et 10 semaines dans le Brabant wallon.

Autre nouveauté: les primes seront désormais accessibles à l'ensemble de la population, le plafond de 97.700 euros de revenus ayant été supprimé. Autrefois exclus du dispositif, les ménages de la classe moyenne pourront solliciter des primes avec des montants adaptés à leur catégorie de revenus, un coefficient multiplicateur ayant été défini (d'un coefficient 6 pour les revenus inférieurs à 23.000 euros à un coefficient 1 pour ceux dépassant les 97.700 euros), a expliqué Jean-Luc Crucke.

Le dispositif devrait entrer en application au printemps prochain

Ainsi, si la prime pour le remplacement d'une toiture, qui représente 34% des demandes, s'élève à 6 euros/m<sup>2</sup> (montant de base), elle pourra être multipliée par 6 pour les plus bas revenus.

Enfin, les propriétaires bailleurs pourront également recourir au dispositif «à condition de respecter la grille indicative des loyers qui est en phase finale de vérification», a ajouté Valérie De Bue.

Approuvé en seconde lecture par le Gouvernement wallon, l'arrêté relatif à ces modifications est désormais entre les mains du Conseil d'État avant de revenir en 3<sup>e</sup> lecture au gouvernement. Il devrait entrer en application au printemps prochain.

Source 7 sur 7

## Etat d'avancement des dossiers

### Travaux de voirie à Herbiester – Pose de l'égouttage et réfection de la voirie

- **Travaux attribués et notifiés à l'entreprise Wilkin**
- Nous sommes dans l'attente des emprises définitives et provisoires gérées par le SPW comité d'acquisition.
- Tant que nous n'aurons pas les accords pour les emprises par les deux riverains nous ne pourrons pas commencer les travaux
- Montant des travaux : 239.957 €
- Subside : 118.079 €

### Travaux de voirie à Nivezé – Pose de l'égouttage et réfection de la voirie

- Les travaux sont attribués à l'entreprise Baguette
- Les travaux ont débuté le 25 février 2019
- Marché conjoint SWDE – TEC – AIDE
- Montant des travaux : 1.196.652,03 €
- Subside : 331.456 € - Participation SRWT : 16.060 € - Participation SWDE : 135.945 € - Participation SPGE 522.641 €

### Aménagement de la Place du Haut Vinêve

- Le permis d'urbanisme est délivré.
- Le nouveau dossier de cahier des charges va nous être remis en février par l'auteur de projet suite aux modifications apportées dans le cadre de la nouvelle législation sur les marchés publics. Ce dernier sera alors transmis à la Tutelle pour avis.
- La procédure d'adjudication n'est donc pas encore faite mais nous espérons la lancer en avril ou mai.

### Aménagement du parking à Solwaster

- Les travaux du parking sont terminés.

### Aménagement d'un espace de convivialité à Solwaster :

- Dossier de demande de subside introduit à la Province de Liège.
- Ce dossier d'aménagement est intégré dans le même permis d'urbanisme que l'aménagement du parking.
- Montant des travaux 145.789 €
- Subside espéré 100.000 €

### Réfection de la cantine à l'école de Jalhay centre

- Le marché a été attribué à l'entreprise Laurenty Bâtiment
- Les travaux ont débuté le 4 juin 2018.
- Montant des travaux 201.198 €
- Subside estimé 160.958 €

### Parking de co-voiturage à Arzelier

- Les travaux sont terminés
- Il ne reste plus qu'à placer la borne et le système électrique de rechargement.

### Parking de co-voiturage à Tiège

- Nous avons reçu le permis d'urbanisme.
- Le projet de convention entre la Commune, la Province et Intradel a été adopté en Conseil communal du 26 mars 2018
- La Province, auteur de projet du présent dossier, nous a remis début février le projet de cahier des charges et les plans qui sont soumis à analyse interne et passera très probablement en Conseil communal de mars 2019.
- La procédure d'adjudication sera lancée en avril 2019.

# TRAVAUX

- Les travaux pourraient commencer fin d'année 2019.

## **Parking de co-voiturage à Jalhay**

- Demande d'approbation du dossier envoyé à la Province de Liège en date du 26 juin 2017
- Nous avons reçu l'accord d'approbation du dossier le 10 janvier 2018 mais depuis nous n'avons plus d'avancée au niveau de la Province.
- L'avant-projet est donc à l'étude à la Province.

## **Amélioration du Pré-Ravel Ligne 44 – Dossier Liège Europe Métropole**

- Marché conjoint entre Spa et Jalhay pour la remise en état et l'aménagement de la Ligne 44, installation de mobilier urbain et création d'une passerelle métallique sur la commune pour relier Spa
- La convention entre les parties (Spa-Jalhay-Province) est signée
- Le permis d'urbanisme a été délivré le 5 février 2018
- Montant des travaux :
  - o À charge de Spa 438.602 € – Subside 400.000 €
  - o A charge de Jalhay 648.547 € - Subside 600.000 €
- Les travaux ont débutés le 7 janvier 2019.

## **Création du Ravel Ligne 44 – Dossier Liège Europe Métropole**

- Marché conjoint entre Spa, Jalhay, Stavelot et Malmedy pour la sécurisation des accès, mise en valeur des moyens de communication doux et aménagement touristique de stations de mise à disposition de vélos électriques
- La demande de subside a été envoyée le 31 mai 2017
- Montant du volet 1 : Infrastructure Ravel L44A (pose d'un bitume) et sécurisation des accès (éclairage, passerelle, viaduc) : 2.303.700 €
- Montant de volet 2 : Mise à disposition de vélos électriques touristiques : 325.000 €
- Nous sommes dans l'attente de l'accord de subside qui sera très probablement phasé suite aux informations reçues.

## **Amélioration de voiries 2018**

- Les travaux de la SWDE et de Proximus sont terminés, ce qui implique que les travaux attribués à la sa NELLES vont pouvoir débuter en février 2019
- Montant des travaux : 243.752 €
- Subside : 108.658 €

## **Egouttage de Balmoral – Pose de l'égouttage**

- Etude en cours avec le Bureau Lacasse, l'AIDE, le SPW et les promoteurs des différents projets de constructions de bâtiments à appartements le long de la route nationale
- Procédure d'adoption du projet et d'adjudication en 2020.
- Début des travaux espéré en 2021.

## **Amélioration de voiries 2019**

- Une nouvelle série de réfections de voiries sont mises au budget 2019.
- Le projet sera adopté fin d'année par le Conseil communal une fois le programme de subsidiation PIC approuvé par le Service public de Wallonie.

## **Transit difficile à Nivezé**

Le chantier des phases 2 et 3 de l'égouttage de Nivezé a maintenant débuté, celui-ci risque de compliquer considérablement le transit sur la route du lac à Nivezé. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de privilégier la route de Balmoral pour vous rendre à Spa. Bien sûr des déviations sont mises en place pour permettre le passage et tous les riverains pourront rejoindre leur domicile sans recourir aux services d'un hélicoptère, mais dans la mesure du possible, nous vous demandons d'éviter cette zone.

## Crise sanitaire en forêt - évacuation des épicéas scolytés

Les plantations d'épicéas sont particulièrement atteintes depuis l'été dernier par des attaques d'insectes ravageurs, les scolytes. Ces insectes peuvent très rapidement causer la destruction totale d'une parcelle. Il est conseillé d'évacuer dans les meilleurs délais les arbres atteints afin de tenter de juguler cette épidémie qui risque de se développer encore davantage dès le retour du printemps. L'évacuation des arbres scolytés est d'ailleurs une obligation légale.



La Wallonie a mis en œuvre un ensemble d'outils pour faire face à cette crise. Le site [www.scolytes.be](http://www.scolytes.be) et le guichet d'information accessible par téléphone (084/46.03.55) et par mail ([scolytes@oewb.be](mailto:scolytes@oewb.be)) en sont deux exemples.

Sur la Commune de Jalhay et dans le cadre de cette crise, nous vous informons que la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (un service de l'Office économique wallon du bois) qui avait déjà mené une vente de bois groupée sur notre commune en 2014, tente de venir en aide aux propriétaires confrontés au problème. Si vous n'avez pas de gestionnaire forestier et rencontrez des difficultés pour repérer la présence d'arbres scolytés sur votre parcelle, n'hésitez pas à vous manifester auprès d'elle ([info@capfp.be](mailto:info@capfp.be); 084/46.03.58). Un technicien forestier vous accompagnera sur le terrain (visite gratuite) afin de vous informer et de vous conseiller au mieux sur les actions à mener sur vos parcelles.

## Des petites bêtes qui s'attaquent aux finances communales

Suite à l'été particulièrement ensoleillé que nous avons connu en 2018, un insecte, qui porte le doux nom d'ips typographe ou de scolyte, attaque massivement les plantations d'épicéas. Ces attaques sont telles qu'un grand nombre d'arbres ne survivent pas à l'invasion et doivent être abattus en urgence. Ce phénomène se rencontre dans de nombreux pays européens, si bien que le marché du bois se trouve saturé et que les prix du bois sont très nettement revus à la baisse.

Ce phénomène a des conséquences sur les finances communales, car les rentrées financières escomptées pour les ventes de bois ne seront malheureusement pas au rendez-vous et les budgets devront être adaptés. Nous croisons les doigts pour qu'une nouvelle invasion ne soit pas au rendez-vous de 2019 car les conséquences pourraient être catastrophiques.



# FINANCES

## Budget communal 2019

Ce premier budget de la législature 2018-2024 se présente avec un boni de 80.558 € à l'exercice propre et avec un boni de 356.971 € au global. Par rapport à 2018, les dépenses ont fortement augmenté en transferts et en frais de personnel. Il a donc fallu faire un exercice de compression des dépenses afin d'obtenir ces résultats. Il a fallu également inscrire un montant, en recette, qui corrige le fait que les charges des nouveaux emprunts et les dépenses de personnel doivent être inscrites pour les douze mois même si elles ne sont pas effectivement réalisées toute l'année. Il est à noter que les charges d'emprunts diminuent globalement de 31.000 € par rapport à 2018 puisque deux emprunts ont atteint l'échéance finale.



Concrètement, comme dit plus haut, les dépenses de transferts ont augmenté avec 21.000 € de plus pour la zone de police et 110.000 € de plus pour le CPAS. Quant aux dépenses de personnel, nous avons fait le choix d'engager des agents supplémentaires afin de répondre aux charges supplémentaires imposées par des besoins croissants (crèche, plaines de vacances, nouveau PCDR, travaux d'entretien de plus en plus nombreux...) et des charges supplémentaires imposées par l'autorité supérieure (RGPD, PST, délais de rigueur dans le CoDT, prise en charge des arrêtés de police, plan de pilotage des écoles, nouvelles contraintes marchés publics, nouvelle législation sur les expropriations...).

Pour les recettes, c'est surtout une baisse des ventes de bois (- 120.000 €) liée à une baisse de la demande.

Bref, les marges de manœuvre se réduisent et la prudence s'impose plus que jamais. C'est d'ailleurs le cas pour la plupart des communes wallonnes, qui sont en grandes difficultés.

En ce qui concerne les investissements inscrits à l'exercice extraordinaire, outre les multiples réfections de voiries, nous avons inscrit des investissements pour, notamment, des travaux énergétiques et d'isolation dans les bâtiments, des acquisitions de matériel pour le service des travaux, l'achat d'une chargeuse-pelleteuse, des achats de meubles et du matériel informatique pour différents services... Ces investissements viennent bien entendu s'ajouter aux grands investissements déjà programmés lors des exercices antérieurs : l'égouttage de Nivezé, les parkings de covoiturage à Tiège et à Jalhay, l'aménagement de la place du Haut Vinâve à Jalhay, l'aménagement du Ravel...

### Quelques chiffres.

1. Budget ordinaire (permettant le fonctionnement de la commune).  
Les recettes sont de 9.432.156 €;  
Les dépenses sont de 9.351.597,78 €;  
Ce qui laisse un boni de **80.558,22 €** à l'exercice propre;  
A ce boni, on ajoute le boni des exercices antérieurs de 276.413,4 €.  
Au final on obtient un boni de **356.971,62 €**.
2. Budget extraordinaire (investissements).  
Les investissements (au propre et exercices antérieurs) sont de 2.362.760,22 €;
3. Les dépenses de dette.  
Les charges de dette (intérêts et remboursements) s'élèvent à 723.250 € (dont un montant de 65.548 € totalement remboursé par la RW ou la CF), soit 84 € par habitant.

## APPEL A CANDIDATURE POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ

PROVINCE DE LIÈGE  
ARRONDISSEMENT DE VERVIERS



Commune de JALHAY  
Service de l'Urbanisme  
rue de la Fagne 46  
4845 JALHAY  
Tél. 087/379 130



Wallonie



Service public  
de Wallonie

Le Collège communal annonce l'établissement, le renouvellement intégral de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité en exécution des articles D.1.7 à D.1.10 du Code du Développement Territorial.

Le conseil communal choisit les membres de la commission en respectant :

- 1° une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité;
- 2° une répartition géographique équilibrée;
- 3° une répartition équilibrée des tranches d'âge de la population communale; 4° une répartition équilibrée hommes-femmes.

Le présent avis fait appel aux candidatures à la fonction de président et des membres de la commission:

L'acte de candidature contient :

- 1° le nom, prénom, âge, sexe, profession et domicile du candidat ; Le candidat est domicilié dans la commune ou le siège social de l'association que le candidat représente est situé dans la commune.
- 2° parmi les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques ou de mobilité, celui ou ceux qu'il souhaite représenter, soit à titre individuel soit à titre de représentant d'une association ainsi que ses motivations au regard de ceux-ci;
- 3° lorsque le candidat représente une association, le mandat attribué par l'association à son représentant.

Sous peine d'irrecevabilité, les actes de candidatures sont adressés au collège communal dans les délais suivants : du **13/03/2019 au 13/04/2019** inclus.

- soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) Rue de la Fagne, 46 à 4845 Jalhay;
- soit par courrier électronique [service.urbanisme@jalhay.be](mailto:service.urbanisme@jalhay.be) ;
- soit déposé contre récépissé auprès du Service de l'urbanisme de l'administration communale Rue de Fagne, 46 à 4845 Jalhay.

·Toute demande de renseignement est adressée à la Conseillère en Aménagement du Territoire et Urbanisme, Florine BASTIN ([florine.bastin@jalhay.be](mailto:florine.bastin@jalhay.be) - 087/37.91.36)

# CALENDRIER DES ACTIVITÉS

<b>AVRIL</b>	<b>2019</b>
OTJS 5 - 14	SART : Exposition de la Maison des Jeunes
6	NIVEZÉ : Grand feu
10	TIÈGE : OTJS prom. guidée (Eglise)
13	SART : OTJS promenade guidée
14	JALHAY : chasse aux Oeufs
17	SART : OTJS - Exposition photographique : Souvenirs de Jalhay
19	SURISTER : cave à BIÈRE DES CLOCHES
20	JALHAY (Charneux) : trail « La Sawe qui peut »
26	Sart : Marché du Terroir
27	NIVEZÉ : Blind-Test du Muguet
28	SART : OTJS promenade guidée
30	NIVEZÉ : bal du Muguet

<b>MAI</b>	<b>2019</b>
OTJS 03/26	SART : Exposition de Christine Ruchenne
1	NIVEZÉ : apéro - concert du Muguet
5	SART : OTJS promenade guidée
10	JALHAY : soirée de «La Jalhaytoise»
10 - 12 - 13	GILEPPE : Grand trail des Lacs et Chateaux
11	SOLWASTER : concert Felix Zurstrassen Quartet
17 - 18 - 19	SOLWASTER : kermesse
18	SART : OTJS promenade guidée
19	SART : brocante
19	GILEPPE : Culture Nature
19	TIÈGE : balade VTT
25	SART : concert de Printemps
29	SART : jogging «Sart to Run»

<b>JUIN</b>	<b>2019</b>
OTJS 31-05/31-06	SART : Exposition de Jean-Claude DECHAMPS
1 - 2	SART : marche des Corsaires de Sart
2	HERBIESTER : marche ADEPS
2	JALHAY : brocante, marché aux fleurs
9	NIVEZÉ : tournoi de Pétanque
12	SART : Petite chorale d'un soir
15	JALHAY : Concert «East Belgium Brass»
22	NIVEZÉ : tournoi des Campinaires
23	SART : OTJS promenade guidée
30	SART : OTJS promenade guidée

<b>JUILLET</b>	<b>2019</b>
OTJS 6 - 28	Exposition de Dany Gillis
3	SART : OTJS promenade guidée
5 - 6 - 7	SART-STATION : kermesse
7	SOLWASTER : marche ADEPS
7	GILEPPE : OTJS promenade guidée
10	SART : OTJS promenade guidée
14	SURISTER : balade du Genièvre
20	SART : OTJS promenade guidée
27 - 28	GILEPPE : Family Days
27 - 28	JALHAY : fête du Boeuf
28	SART : OTJS promenade guidée

<b>AOÛT</b>	<b>2019</b>
OTJS 3 - 25	Exposition de Johannes Weber
3	SOLWASTER : souper barbecue
7	SART : OTJS promenade guidée
9 - 10 - 11	TIÈGE : kermesse
9 - 10 - 11	GILEPPE : Gilleppe Trophy Orbea
10	CHARNEUX : tir aux Clays
11	SART : OTJS promenade guidée
14	SART : bal Tropical
16 - 17 - 18	CHARNEUX : kermesse
18	SURISTER : randonnée VTT
18	SOLWASTER : rallye Équestre
21	SART : OTJS promenade guidée
23 - 24 - 25	SURISTER : kermesse
30/08 - 29/09	SART : OTJS - Exposition de l'Académie René Defossez
31	GILEPPE : Kid'S PARADISE

<b>SEPTEMBRE</b>	<b>2019</b>
1	GILEPPE : Kid'S PARADISE
7 - 8	JALHAY : journées du Patrimoine
14	JALHAY : « Herbiestrail »
15	SART : OTJS promenade guidée
20 - 21 - 22	SART : kermesse
21	JALHAY : 7e Jalhay Bike Tour « Les Salisses »
21	HERBIESTER : spectacle de Renaud Rutten
28	JALHAY : concert «Gospel team action»
29	SART : animation musicale

L'agenda des festivités est disponible sur le site [www.tourismejalhaysart.be](http://www.tourismejalhaysart.be)

L'Office du Tourisme de Jalhay-Sart et des citoyens de la Commune  
organisent la **7<sup>e</sup> édition** du

# « Marché du terroir »



**LE VENDREDI 26 AVRIL 2019**

**de 15h à 21h**

**Place du Marché**

**4845 SART-JALHAY**



Visitez notre page Facebook : [www.facebook.com/MarcheDuTerroirDeSart](http://www.facebook.com/MarcheDuTerroirDeSart)

**Renseignements et inscription des producteurs**

**Office du Tourisme de Jalhay-Sart : 087 / 47.47.37**

**info@tourismejalhaysart.be**